

**LES CHARGES REPORTEES**

**Exercice 1 :**

NC 10 IHEC 3SC CT 2005-2006

Enregistrez dans les livres de la société BONDA INDUSTRIEL et de sa filiale BONDA COMMERCIAL les opérations suivantes réalisées en 2005, sachant que toutes les dépenses sont payées au comptant. La TVA est au taux de 18%. (Ignorer que les écritures d'inventaire à fin 2005). Justifier vos réponses de manière brève

- 1/ La société BONDA INDUSTRIEL a engagé en 2005 les actions de formation suivantes :
- 1.1- formation continue des agents techniques de la société et ce en exécution du programme annuel de formation. La société a fait appel à un bureau d'études externes qui a facturé cette formation en juin 2005 à 12.000 D hors TVA
  - 1.2- formation à l'étranger d'une équipe qui se chargera du fonctionnement et de la maintenance d'une machine fortement spécialisée et récemment installée. Cette formation réalisée chez le fabricant pendant 1 mois a coûté à l'entreprise 20.000 € (1€= 1,600 D).
- 3/ La société BONDA COMMERCIAL exploitant plusieurs points de ventes, a réalisé les actions publicitaires suivantes :
- 3.1- campagne de publicité nécessitée par le lancement d'un nouveau centre commercial et destinée à familiariser les consommateurs avec ce nouveau centre. Elle a coûté 8.500 D Hors TVA
  - 3.2- publicité commerciale nécessitée par une concurrence de plus en plus rude. D'ailleurs, on vous explique que cette publicité devra, désormais, être réalisée tous les ans pour faire connaître les clients des nouveaux prix offerts et des nouvelles gammes de produits. Elle a coûté 5.600 D Hors TVA

**Exercice n° 2:**

IHEC 2LAC CT 10/11

Pour chacune des situations décrites ci-dessous, discuter brièvement du traitement comptable approprié.

- 1- une société a fait appel à un bureau d'étude pour les travaux suivants en 2010:
  - \* une étude spéciale pour répondre aux conditions techniques demandées pour un client: 3.000 D
  - \* une étude spéciale pour la fabrication d'un nouveau produit: 5.000 D
 Il est prévu de présenter ce produit à la clientèle courant l'année suivante.
- 2- Une société commerciale a ouvert en 2010 une nouvelle agence régionale. La société établit des comptes distincts par agence puis des comptes cumulés de la société. La nouvelle agence régionale a dégagé au titre de la première année d'activité des pertes importantes estimées à 200.000 DT. Le PDG de la société propose de virer la perte d'exploitation de l'agence régionale dans les frais préliminaires pour être résorbés sur 5 ans.
- 3- Une société a engagé en décembre 2010 une campagne publicitaire qui a coûté 52.000 D et qui a pour unique but de réaliser l'année suivante le chiffre d'affaires prévu dans le budget d'exploitation présenté au conseil d'administration. Le comptable envisage de passer la somme dépensée en charges à répartir et de l'amortir en 2 ans à partir de l'année 2010.

**Exercice 3 :**

IHEC 3SC Pr 04/05

Au 31/12/N+1 (avant la clôture des comptes), l'examen des comptes de l'entreprise « ABC » a permis de relever les informations suivantes :  
 Au cours de l'exercice N l'entreprise a engagé d'importants frais d'adaptation et de publicité d'un nouveau produit. Ces frais ont été portés au 01/4/N dans le débit du compte « 272 Charges à répartir » pour un montant global de 240 000 D. L'étude ayant prouvé leur utilité pour les différents exercices subséquents retient un amortissement variable sur la base des ventes dont les prévisions sont les suivantes :

Prévisions initiales		Montants en dinars
du 1/4/N	au 31/12/N	800 000*
du 1/1/N+1	au 31/12/N+1	1.500 000
du 1/1/N+2	au 31/12/N+2	1.700 000
du 1/1/N+3	au 31/03/N+3	500 000

Au 31/12/N, les ventes du 01/04/N au 31/12/N (9 mois) s'élèvent à 1000 000 D ; les autres prévisions restent inchangées.

Au 31/12/N+1, les ventes de l'exercice N+1 s'élèvent à 1.800 000 D ; les autres prévisions restent inchangées.

Au 31/12/N+2, les ventes de l'exercice N+2 s'élèvent à 1.600 000 D ; les prévisions pour le premier trimestre N+3 s'établissent à 400 000 D.

Le comptable de l'entreprise a constaté la résorption de ces frais en admettant un amortissement linéaire sur 3 ans (au prorata).

**Travail à faire**

- 1/ Discuter, brièvement, selon les normes tunisiennes du traitement adopté par le comptable au titre de la résorption des charges à répartir.
- 2/ Passer au 31/12/N+1, les écritures de régularisation et d'inventaire jugées nécessaires (I.S : 35%)
- 3/ Calculer le montant de la résorption au titre des exercices N+2 et N+3.

**EXERCICE N° 4**

IHEC 3SC DS 2006/2007

Le 1/4/2004, la société AKB avait émis 100.000 obligations remboursables en 5 tranches annuelles égales. Le prix d'émission d'une obligation est égal à 9 D, sa valeur nominale est de 10 D et le prix de remboursement est de 12 D. Le taux d'intérêt de l'emprunt obligataire est de 10% l'an.

**Travail à faire :**

Préparer les trois premières lignes du tableau de remboursement de cet emprunt et passer les écritures comptables le 31/12/2005 (écriture d'inventaires)

EX1

1) il s'agit d'une formation continue et repetitive. Ces frais représentent donc une charge qui doivent figurer dans le compte n°6

2) toutes les conditions relative aux charge a repartir sont réunies :

\_ cout mesurable avec fiabilité : 20.000 euro

\_ formation exceptionnelle d'un mois

\_ opération spécifique : faire fonction une nouvelle machine qui procurera des avantages économique futurs

6	532	32000	32000
272 charge a repartir	79 transfert de charge	32000	32000

3) il s'agit d'une campagne de publicité visant a promouvoir le transfert d'établissement.

6	532		
4366 tva déductible			
272 charge a repartir	79	8500	8500

4) campagne publicitaire a caractère général et est faite tous les ans.

Il s'agit donc d'une charge , compte 6

EX2

1) il s'agit d'un cout d'une commande que l'on va refacturer au client.

C'est une charge que l'on doit constater dans le compte 6.

2) \_ hypothèse 1 : il s'agit de charge a répartir que l'on doit amortir a partir de l'année prochaine, ( rattachement des charges aux produits) car le produit sera commercialiser l'année prochaine.

Toutes les conditions sont réunis :

cout mesurable de facon fiable

avantage économique futur

\_ Opération spécifique identifié

\_ hypothèses 2 : il s'agit de dépense de développement .

Les 5 conditions de capitalisations sont réunis.

Ces dépenses doivent être amortie a partir de l'année prochaine et ne doivent pas dépasser 5ans.

3) les pertes de 200.000dt sont intervenus après l'entrée en exploitation.

C'est donc des pertes d'exploitation encouru durant cet exercice et doivent être rattacher a ce dernier et non répartie sur 5ans.

4) un des critères principales pour la comptabilisation au niveau des charges a répartir : procurations d'avantages économique futurs dans les années a venir.

Or dans ce cas , la campagne publicitaire ne procurera des bénéfices que pour l'année 2011. Il s'agit donc de charge ( 6) que l'on doit rattacher aux produits de 2011.

47 charges constatées d'avance	2011	272 charges a repartir	52000	52000
6 charge / publicité		47	52000	52000

EX3)

A fin de respecter le principe comptable de rattachement des charges aux produits , il est impératif d'amortir les frais selon la méthode variable et non linéaire vue que l'on dispose d'assez d'information.

Ces charges a repartir doivent etre resorber sur une durée maximale de 3 ans ( 3\* 12 mois) ( parfois , il se peut que les avantages économiques réalisés durent plus que 3 ans )

Dans notre cas, il faudra corriger le comptable :

\_ ce que le comptable a fait

Au 31/12/ N :

$$240.000 * 1/3 * 9/12 = 60.000$$

\_ ce qui doit etre fait :

Au 31/12/N 1.000+1.500+1.700+500=4.700.000 dt de chiffre d'affaire totale previsionnelle.

$$240.000 * 1.000.000/4.700.000 = 51.063.$$

\_ ce que le comptable a fait :

68	272	60000	60000

\_ il faut corriger , et on va supposer qu'il s'agit d'une erreur fondamentale , on doit la corriger de manière retrospective , c-a-d que l'on va modifier le compte des capitaux propres.

51.063 – 60.000= 8.937 ces charges a repartir n'ont pas encore été resober , il ne s'agit donc pas de charge pour N.

N'oublions pas aussi l'aspect fiscal :

$$35\% * \text{résultat} = \text{IS.}$$

Or on sait que le résultat = produit – charge

Le résultat va donc augmenter de 8.937 , car en N , on a fait diminuer les charges de cette somme.

31/12 N+1			
272 charge a repartir		8937	
	128 modification comptable affectant les résultat reporté		8937

Et puisque le résultat a augmenté alors les impots aussi ,  $35 \% * 8.937 = 3128$

D'où

31/12 N+1			
128 modification comptable		3128	
	434 etat impot sur les benefices		3128

Il faut savoir que les impots et taxes constituent des charges pour l'entreprise.

\_ au 31/12/N+1 , aussi

Au niveau des charges a répartir , il ne reste plus que  $240.000 - 51.063 = 188.937$

$$188937 * 1800 / ( 1800 + 1700 + 500 ) = 85.021$$

68		85021	
	272		85021

\_ au 31/12/N+2 :

$$240.00 - 85.021 - 51.063 = 103.916$$

$$103.916 * 1.600.000 / (1.600.000 + 400.000) = 83.132$$

---

68

---

272

83132

83132